

Loury, le 26 septembre 2018

**Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire de MARIGNY,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.**

Objet : Enquête publique relative à la centrale biogaz Le Lugère à MARIGNY-les-USAGES.

On ne peut que saluer les efforts effectués par les élus de la clairière d'Orléans pour assurer le développement économique que chacun appelle de ses vœux.

Pour autant, voilà encore un nouveau projet économique qui va générer quelques 40, 60, ou 100 mouvements journaliers de poids-lourds à la fois :

- DANS l'agglomération de MARIGNY,
et
- SUR la RD 2152, en particulier dans les 3 traversées d'agglomérations de MAISON ROUGE, LOURY et CHILLEURS-aux-BOIS qui regroupent à elles seules quelques 1 000 habitants.

De surcroît ces poids-lourds seront essentiellement des semi-remorques de plus de 44 tonnes ou des poids-lourds à 5 essieux, les plus dangereux et les plus bruyants.

Voilà donc encore un projet qui a été appréhendé :

- sans même ANTICIPER LES NUISANCES notamment de sécurité routière et de bruit qui seront produites par le trafic des poids-lourds AUX DÉPENS des habitants riverains de la RD 2152,
- sans DÉFINIR et PROGRAMMER de SOLUTIONS CONCRÈTES POUR Y REMÉDIER !

En effet, il y a déjà plus de 10 % de poids-lourds qui circulent sur la RD 2152 dans les traversées des agglomérations de MAISON ROUGE, LOURY et CHILLEURS-aux-BOIS, 6 jours sur 7, le jour et la nuit ! Pourtant le Centre national d'Études sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (CERTU) précise qu'à partir de 8% de poids-lourds sur un itinéraire, notamment dans la traversée d'agglomérations, il faut rechercher des SOLUTIONS CONCRÈTES.

Et à ce trafic de poids-lourds, il faut encore ajouter un important trafic journalier de quelques 6 000 à 8 000 véhicules légers (essentiellement des déplacements domicile-travail) qui participent au développement économique, mais produisent également des nuisances de sécurité routière et de bruit pour les habitants riverains des traversées d'agglomérations de MAISON ROUGE, LOURY et CHILLEURS-aux-BOIS

La question que l'AILE pose est donc la suivante :

M. le Maire en tant que premier garant de la sécurité routière et de la tranquillité de ses habitants, Mmes et MM. les Conseillers Municipaux de MARIGNY, seront-ils les élus qui prendront en charge cette problématique de nuisances pour la résoudre ?

Seront-ils les élus qui avec les municipalités de LOURY et de CHILLEURS-aux-BOIS, avec M. le Président du Conseil Départemental, mèneront la démarche qui restituera aux habitants des traversées d'agglomérations de MAISON ROUGE, LOURY et CHILLEURS-aux-BOIS, la sécurité routière et la tranquillité auxquelles ils ont droit ?

Sur la RD 2152, le trafic des poids-lourds liés au développement économique est de plus en plus important et apporte de plus en plus de nuisances. Les habitants riverains de la RD 2152 qui vivent ces nuisances au quotidien et la dévalorisation de leurs maisons, et donc leur appauvrissement, sont exaspérés. À la veille des prochaines élections municipales, cet enjeu de sécurité routière et de tranquillité sur la RD 2152, à n'en pas douter, sera au centre des débats.



Pour l'AILE, le Président, Antoine AKBACHIAN